



**12^e Session de la Conférence des Parties à la Convention
sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)**

Punta del Este, Uruguay, 1^{er} au 9 juin 2015

Résolution XII.1

Questions financières et budgétaires

1. RAPPELANT les dispositions budgétaires établies par l'article 6, alinéas 5 et 6, de la Convention sur les zones humides;
2. RECONNAISSANT AVEC SATISFACTION que la majorité des Parties contractantes ont versé promptement leurs contributions au budget administratif de la Convention, mais CONSTATANT AVEC PRÉOCCUPATION que plusieurs Parties ont encore d'importants arriérés de contributions (COP12 DOC.15 Rev.1);
3. NOTANT AVEC GRATITUDE les contributions financières supplémentaires versées volontairement par nombre de Parties par le truchement de leur Autorité administrative Ramsar et d'autres agences, y compris plusieurs organismes d'aide au développement, ainsi que les contributions d'organisations non gouvernementales et du secteur privé destinées aux activités du Secrétariat, mais CONSTATANT AVEC INQUIÉTUDE la diminution continue de ces contributions volontaires;
4. RECONNAISSANT ÉGALEMENT AVEC GRATITUDE l'efficacité des services financiers et administratifs fournis au Secrétariat Ramsar par l'UICN, conformément à l'Accord de services conclu entre la Convention de Ramsar et l'UICN et révisé en 2009;
5. NOTANT que les Parties contractantes ont été tenues informées de la situation financière du Secrétariat de la Convention dans les rapports financiers annuels vérifiés pour les exercices 2011 à 2014 et les procès-verbaux des réunions du Comité permanent de 2012, 2013 et 2014;
6. CONSCIENTE de la nécessité de poursuivre le renforcement des partenariats financiers avec les organisations internationales et autres organismes concernés et de réfléchir à de nouvelles possibilités de financement par le biais de leurs mécanismes financiers;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

7. PREND NOTE que depuis la 11^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP11), en 2012, le Secrétariat a administré les fonds de la Convention avec prudence, efficacité et transparence.
8. EXPRIME SA RECONNAISSANCE aux Parties contractantes qui ont siégé au Sous-groupe sur les finances du Comité permanent durant la dernière période triennale et, en particulier, au Canada, qui en a assuré la présidence.
9. DÉCIDE que le mandat relatif à l'administration financière de la Convention, énoncé à l'annexe 3 de la Résolution 5.2 (1993), s'appliquera intégralement pour la période triennale 2016-2018.

10. DÉCIDE EN OUTRE que le Sous-groupe sur les finances, tel qu'établi par la Résolution VI.17, continuera de fonctionner sous les auspices du Comité permanent, en assumant les rôles et responsabilités énoncés dans ladite résolution.
11. NOTE que 115 000 CHF du fonds de réserve 2013- 2015 ont été utilisés pour parrainer des délégués éligibles et s'assurer que toutes les Parties pouvaient réellement participer à la COP12; et NOTE EN OUTRE que cette utilisation ne constitue pas un précédent pour la Convention et qu'elle est considérée comme une exception à la pratique habituelle qui s'explique par le climat économique mondial et la difficulté d'obtenir des contributions volontaires auprès des Parties contractantes et d'autres sources externes.
12. PRIE le Secrétaire général de poursuivre ses efforts et de solliciter des contributions externes de façon à rembourser les sommes puisées dans la réserve en raison de ces circonstances exceptionnelles, et de faire rapport lors des prochaines réunions du Sous-groupe sur les finances sur les progrès accomplis à cet égard; et PRIE EN OUTRE le Secrétaire général de faire en sorte que le parrainage de délégués pour la COP13 fasse l'objet d'une collecte de fonds prioritaire pour éviter une telle situation à l'avenir.
13. NOTE que le budget 2016-2018 comprend un élément administratif financé par les contributions des Parties contractantes, en partant du principe que le fonctionnement du Secrétariat ne connaîtra pas de changement fondamental sur la période 2016-2018, et un élément non administratif non financé, qui dépendra des contributions volontaires, et APPROUVE le budget combiné pour la période 2016-2018 tel qu'il figure à l'annexe 1 , pour permettre l'application du Plan stratégique de la Convention.
14. AUTORISE le Comité permanent, après consultation de son Sous-groupe sur les finances, à revoir les affectations budgétaires administratives d'un poste budgétaire à l'autre en fonction des fluctuations importantes, à la hausse ou à la baisse, durant la période concernée, des coûts, du taux d'inflation, des revenus d'intérêts ou d'impôts prévus au budget sans augmenter les contributions des Parties ou les charges payées à l'UICN au-dessus du maximum de 13% prévu au budget.
15. AUTORISE le Comité permanent, après consultation de son Sous-groupe sur les finances, à réviser les priorités et affectations budgétaires non administratives en fonction des contributions volontaires en faveur de ces activités que le Secrétariat aura réussi à obtenir.
16. DÉCIDE que la contribution de chaque Partie contractante au budget administratif (en dehors des Parties contractantes versant uniquement des contributions volontaires) devra être conforme au barème des quotes-parts applicable aux contributions versées par les États Membres au budget des Nations Unies, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, lequel est appliqué à titre indicatif aux États membres versant uniquement des contributions volontaires, sauf pour les Parties contractantes dont les contributions annuelles au budget administratif de la Convention de Ramsar ne pourraient pas dépasser 1000 CHF une fois appliqué le barème des Nations Unies, auquel cas leur contribution annuelle sera de ce même montant.
17. PRIE INSTAMMENT toutes les Parties contractantes de s'acquitter promptement de leur contribution avant le 1^{er} janvier de chaque année, ou dès que le cycle budgétaire des pays concernés le permettra.

18. EXHORTE les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions à redoubler d'efforts pour les régler le plus rapidement possible afin de renforcer la viabilité financière de la Convention grâce aux contributions de toutes les Parties contractantes, et DEMANDE au Secrétariat de contacter les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions supérieurs à trois ans afin d'étudier avec elles les possibilités offertes et les mesures à prendre pour remédier à cette situation et mettre en place un échéancier de paiements, et de rendre compte à chaque réunion du Comité permanent et à chaque session de la Conférence des Parties des activités entreprises en la matière et des résultats obtenus.
19. PREND NOTE AVEC PRÉOCCUPATION de la diminution continue des contributions volontaires des Parties contractantes; PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes, entre autres, de chercher à inverser cette tendance afin de financer l'important élément non administratif du budget combiné 2016-2018; et ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les contributions volontaires de quelque donateur que ce soit pour des activités ne figurant pas à l'annexe 3 mais qui soutiennent l'application du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
20. DEMANDE au Secrétariat de poursuivre l'élaboration de nouvelles approches et de nouveaux outils, y compris des initiatives « signature », selon que de besoin, pour obtenir un appui financier volontaire en faveur de projets prioritaires non encore financés, figurant à l'annexe 3.
21. RÉAFFIRME sa conviction que le Fonds de petites subventions de la Convention est très important pour la mise en œuvre de la Convention; et PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes et autres de trouver 1 000 000 CHF au cours de la prochaine période triennale (annexe 3) pour garantir le fonctionnement efficace de ce programme.
22. DEMANDE au Comité permanent d'examiner le fonctionnement de ce programme durant la période triennale et de décider de manière définitive de la poursuite ou de la cessation du Fonds de petites subventions pour examen à la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes.
23. EXPRIME SA RECONNAISSANCE aux Gouvernements de la Suisse et des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'aux Fondations Danone et MAVA pour leurs contributions volontaires aux activités non administratives de la Convention; à savoir la Subvention suisse pour l'Afrique, Wetlands for the Future, la Journée mondiale des zones humides et le Réseau culturel Ramsar, respectivement.
24. RÉAFFIRME la décision prise à la COP11 (Résolution XI.2) selon laquelle le Fonds de réserve :
 - a. pare aux dépenses imprévues et inévitables;
 - b. absorbe les excédents (ou les déficits) du budget administratif;
 - c. s'établit à 6% au minimum et 15% au maximum du budget administratif annuel de la Convention;
 - d. est administré par le Secrétaire général avec l'approbation du Sous-groupe sur les finances établi par le Comité permanent.
25. DEMANDE au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour que, sur la période triennale 2016-2018, le Fonds de réserve reste conforme au présent budget, de rendre compte une fois par an de la situation du Fonds au Comité permanent et de demander son accord au Sous-groupe sur les finances avant toute utilisation du Fonds.

26. APPROUVE le tableau relatif au personnel du Secrétariat en termes de nombre d'employés et de postes (conformément au groupe de fonctions des Ressources humaines de l'UICN) pour la prochaine période triennale, tels qu'ils figurent à l'annexe 4; et NOTE que tout changement apporté au nombre d'employés ou groupe de fonctions du personnel doit être discuté avec le Comité exécutif qui doit le valider.
27. DEMANDE au Secrétaire général de ne pas avoir régulièrement recours à des consultants pour accomplir les fonctions de base du Secrétariat, et que tous les consultants soient engagés à très court terme, pour des tâches précises jugées nécessaires pour l'application de la Convention; et DEMANDE EN OUTRE que tout engagement qui sort de cette pratique normale soit discuté avec le Comité exécutif.
28. PRIE le Secrétariat d'utiliser la liste des petits États insulaires en développement (PEID) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour décider de l'éligibilité d'un délégué pour que la Convention parraine son voyage, et de considérer que les PEID sont éligibles pour recevoir un tel soutien qu'ils soient ou non classés officiellement comme tels pour des motifs économiques dans la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.
29. DONNE INSTRUCTION au Secrétariat de s'assurer que la COP13 sera préparée de telle sorte que les négociations sur les projets de résolutions puissent commencer dès que possible et pas plus tard que l'après-midi du premier jour de la COP.
30. DONNE ENFIN INSTRUCTION au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour que les projets de résolutions soient traduits dans toutes les langues officielles durant la COP13 pour permettre une participation pleine et entière de toutes les délégations.

Annexe 1	Budget combiné pour la période 2016-2018
Annexe 2	Illustration des contributions au budget administratif par les Parties contractantes pour la période 2016-2018
Annexe 3	Analyse des dépenses inscrites au budget non administratif 2016-2018, par ordre de priorité
Annexe 4	Personnel du Secrétariat approuvé (budget administratif) pour la période 2016-2018

Annexe 1
Budget combiné pour la période 2016-2018

Budget combiné 2016-2018	2016		2017		2018	
	Budget admin.	Budget non admin.	Budget admin.	Budget non admin.	Budget admin.	Budget non admin.
En milliers de CHF						
REVENU						
Contributions des Parties	3 779		3 779		3 779	
Contributions volontaires	1 065		1 065		1 065	
Impôts	225		225		225	
Revenus d'intérêts	12		12		12	
REVENU TOTAL	5 081		5 081		5 081	
DÉPENSES						
A. Cadres supérieurs du Secrétariat	798		798		798	
B. Coordination des partenariats	250		250		250	
C. Conseillers régionaux et appui	1 342		1 342		1 342	
D. Appui aux Initiatives régionales	120		120		120	
E. Services scientifiques et techniques	212		212		212	
F. Communication	569		569		569	
G. Administration/SISR/Web	896		896		896	
H. Coûts de fonctionnement	95		95		95	
I. Services au Comité permanent	150		150		150	
J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	540		540		540	
K. Provisions, Services juridiques	110		110		110	
1. Missions consultatives Ramsar		200		200		200
2. Programme du GEST 2016-2018		100		100		100
3. SISR, gestion de l'information et informatique (site web)		58		58		59
4. Réunions régionales pré-COP13		217		217		216
5. Parrainage COP13 (2018) (délégués admissibles)		200		200		200
6. Traductions en arabe		83		83		84
7. Fonds de petites subventions		333		333		334
8. Réseaux d'Initiatives régionales et Centres régionaux		50		50		50
9. Programme de CESP (2016-2021)		100		100		100
10. Système en ligne pour les Rapports nationaux		58		58		59
TOTAL DES DÉPENSES	5 081	1399	5 081	1399	5 081	1402
TOTAL DES COÛTS SALARIAUX – salaires et traitements	3 429		3 429		3 429	
	67%		67%		67%	
TOTAL DES FRAIS DE DÉPLACEMENT	155		155		155	
	3%		3%		3%	

Annexe 2: Illustration des contributions au budget administratif par les Parties contractantes pour la période 2016-2018

Base des estimations :			
Membres au 1^{er} janvier 2015	Contribution au budget admin. 2016	Contribution au budget admin. 2017	Contribution au budget admin. 2018
Barème 2015 des contributions de l'ONU*	CHF	CHF	CHF
Afrique du Sud	18 154	18 154	18 154
Albanie	1 000	1 000	1 000
Algérie	6 686	6 686	6 686
Allemagne	348 492	348 492	348 492
Andorre	1 000	1 000	1 000
Antigua-et-Barbuda	1 000	1 000	1 000
Argentine	21 082	21 082	21 082
Arménie	1 000	1 000	1 000
Australie	101 215	101 215	101 215
Autriche	38 944	38 944	38 944
Azerbaïdjan	1 952	1 952	1 952
Bahamas	1 000	1 000	1 000
Bahreïn	1 903	1 903	1 903
Bangladesh	1 000	1 000	1 000
Barbade	1000	1000	1000
Bélarus	2 733	2 733	2 733
Belgique	48 704	48 704	48 704
Belize	1 000	1 000	1 000
Bénin	1 000	1 000	1 000
Bhoutan	1 000	1 000	1 000
Bolivie	1000	1000	1000
Bosnie-Herzégovine	1 000	1 000	1 000
Botswana	1 000	1 000	1 000
Brésil	143 184	143 184	143 184
Bulgarie	2294	2294	2294
Burkina Faso	1000	1000	1000
Burundi	1 000	1 000	1 000
Cambodge	1 000	1 000	1 000
Cameroun	1 000	1 000	1 000
Canada	145 624	145 624	145 624
Cap-Vert	1000	1000	1000
Chili	16 300	16 300	16 300
Chine	251 231	251 231	251 231
Chypre	2294	2294	2294
Colombie	12 640	12 640	12 640
Comores	1 000	1 000	1 000
Congo	1000	1000	1000
Costa Rica	1 854	1 854	1 854
Côte d'Ivoire	1 000	1 000	1 000
Croatie	6 149	6 149	6 149
Cuba	3367	3367	3367
Danemark	32 941	32 941	32 941

* Le barème révisé de l'ONU sera appliqué dès qu'il sera disponible.

** Comme précédemment, 22% du montant total des contributions des Parties.

Base des estimations :			
Membres au 1 ^{er} janvier 2015	Contribution au budget admin. 2016	Contribution au budget admin. 2017	Contribution au budget admin. 2018
Barème 2015 des contributions de l'ONU*	CHF	CHF	CHF
Dép. dém. du Congo	1 000	1 000	1 000
Djibouti	1 000	1 000	1 000
Égypte	6 539	6 539	6 539
El Salvador	1 000	1 000	1 000
Émirats arabes unis	29 037	29 037	29 037
Équateur	2 147	2 147	2 147
Espagne	145 087	145 087	145 087
Estonie	1 952	1 952	1 952
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	1 000	1 000	1 000
Fédération de Russie	118 978	118 978	118 978
Fidji	1 000	1 000	1 000
Finlande	25 328	25 328	25 328
France	272 947	272 947	272 947
Gabon	1 000	1 000	1 000
Gambie	1 000	1 000	1 000
Géorgie	1 000	1 000	1 000
Ghana	1 000	1 000	1 000
Grèce	31 135	31 135	31 135
Grenade	1 000	1 000	1 000
Guatemala	1 318	1 318	1 318
Guinée	1 000	1 000	1 000
Guinée équatoriale	1 000	1 000	1 000
Guinée-Bissau	1 000	1 000	1 000
Honduras	1 000	1 000	1 000
Hongrie	12 981	12 981	12 981
Îles Marshall	1 000	1 000	1 000
Inde	32 502	32 502	32 502
Indonésie	16 885	16 885	16 885
Iran (Rép. islamique d')	17 373	17 373	17 373
Iraq	3 319	3 319	3 319
Irlande	20 399	20 399	20 399
Islande	1 318	1 318	1 318
Israël	19 325	19 325	19 325
Italie	217 069	217 069	217 069
Jamaïque	1 000	1 000	1 000
Japon	528 668	528 668	528 668
Jordanie	1 074	1 074	1 074
Kazakhstan	5 905	5 905	5 905
Kenya	1 000	1 000	1 000
Kiribati	1 000	1 000	1 000
Lesotho	1 000	1 000	1 000
Lettonie	2 294	2 294	2 294
Liban	2 050	2 050	2 050
Libéria	1 000	1 000	1 000

* Le barème révisé de l'ONU sera appliqué dès qu'il sera disponible.

** Comme précédemment, 22% du montant total des contributions des Parties.

Base des estimations :			
Membres au 1^{er} janvier 2015	Contribution au budget admin. 2016	Contribution au budget admin. 2017	Contribution au budget admin. 2018
Barème 2015 des contributions de l'ONU*	CHF	CHF	CHF
Libye	6 930	6 930	6 930
Liechtenstein	1 000	1 000	1 000
Lituanie	3 563	3 563	3 563
Luxembourg	3 953	3 953	3 953
Madagascar	1 000	1 000	1 000
Malaisie	13 713	13 713	13 713
Malawi	1 000	1 000	1 000
Mali	1 000	1 000	1 000
Malte	1 000	1 000	1 000
Maroc	3 026	3 026	3 026
Maurice	1 000	1 000	1 000
Mauritanie	1 000	1 000	1 000
Mexique	89 893	89 893	89 893
Monaco	1 000	1 000	1 000
Mongolie	1 000	1 000	1 000
Monténégro	1 000	1 000	1 000
Mozambique	1 000	1 000	1 000
Myanmar	1 000	1 000	1 000
Namibie	1 000	1 000	1 000
Népal	1 000	1 000	1 000
Nicaragua	1 000	1 000	1 000
Niger	1 000	1 000	1 000
Nigéria	4 392	4 392	4 392
Norvège	41 530	41 530	41 530
Nouvelle-Zélande	12 347	12 347	12 347
Oman (Sultanat d')	4 978	4 978	4 978
Ouganda	1 000	1 000	1 000
Ouzbékistan	1 000	1 000	1 000
Pakistan	4 148	4 148	4 148
Palaos	1 000	1 000	1 000
Panama	1 269	1 269	1 269
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 000	1 000	1 000
Paraguay	1 000	1 000	1 000
Pays-Bas	80 718	80 718	80 718
Pérou	5 710	5 710	5 710
Philippines	7 515	7 515	7 515
Pologne	44 946	44 946	44 946
Portugal	23 132	23 132	23 132
Rép. arabe de Syrie	1 757	1 757	1 757
Rép. de Corée	97 310	97 310	97 310
Rép. de Moldavie	1 000	1 000	1 000
Rép. dém. pop. lao	1 000	1 000	1 000
Rép. dominicaine	2 196	2 196	2 196

* Le barème révisé de l'ONU sera appliqué dès qu'il sera disponible.

** Comme précédemment, 22% du montant total des contributions des Parties.

Base des estimations :			
Membres au 1 ^{er} janvier 2015	Contribution au budget admin. 2016	Contribution au budget admin. 2017	Contribution au budget admin. 2018
Barème 2015 des contributions de l'ONU*	CHF	CHF	CHF
Rép. kirghize	1 000	1 000	1 000
Rép.-Unie de Tanzanie	1 000	1 000	1 000
République centrafricaine	1 000	1 000	1 000
République tchèque	18 837	18 837	18 837
Roumanie	11 029	11 029	11 029
Royaume-Uni	252 743	252 743	252 743
Rwanda	1 000	1 000	1 000
Sainte-Lucie	1 000	1 000	1 000
Samoa	1 000	1 000	1 000
Sao Tomé-et-Principe	1 000	1 000	1 000
Sénégal	1 000	1 000	1 000
Serbie	1 952	1 952	1 952
Seychelles	1 000	1 000	1 000
Sierra Leone	1 000	1 000	1 000
Slovaquie	8 345	8 345	8 345
Slovénie	4 880	4 880	4 880
Soudan	1 000	1 000	1 000
Sri Lanka	1 220	1 220	1 220
Sud Soudan (Rép. du)	1 000	1 000	1 000
Suède	46 850	46 850	46 850
Suisse	51 095	51 095	51 095
Surinam	1 000	1 000	1 000
Swaziland (Royaume du)	1 000	1 000	1 000
Tadjikistan	1 000	1 000	1 000
Tchad	1 000	1 000	1 000
Thaïlande	11 664	11 664	11 664
Togo	1 000	1 000	1 000
Trinité-et-Tobago	2 147	2 147	2 147
Tunisie	1 757	1 757	1 757
Turkménistan	1 000	1 000	1 000
Turquie	64 809	64 809	64 809
Ukraine	4 831	4 831	4 831
Uruguay	2 538	2 538	2 538
Venezuela	30 599	30 599	30 599
Viet Nam	2 050	2 050	2 050
Yémen	1 000	1 000	1 000
Zambie	1 000	1 000	1 000
Zimbabwe	1 000	1 000	1 000
Total	3 778 744	3 778 744	3 778 744
Autres contributions			
États-Unis d'Amérique**	1 065 799	1 065 799	1 065 799
Total général	4 844 543	4 844 543	4 844 543

* Le barème révisé de l'ONU sera appliqué dès qu'il sera disponible.

** Comme précédemment, 22% du montant total des contributions des Parties

Annexe 3

Analyse des dépenses inscrites au budget non administratif 2016-2018, par ordre de priorité

N°	BUDGET NON ADMINISTRATIF 2016-2018	Financement nécessaire sur trois ans (en CHF)
1	Missions consultatives Ramsar à l'intention des Parties ayant demandé une assistance	600 000
2	Appui en faveur du Programme de travail 2016-2018 du GEST	300 000
3	Poursuite du développement du SISR, des services informatiques (site web) et du système de gestion de l'information	175 000
4	Réunions régionales précédant la COP13 (soutien aux délégués et prise en charge des dépenses liées aux réunions préparatoires)	650 000
5	Parrainage des délégués admissibles à la COP13 (2018)	600 000
6	Introduction de la langue arabe et appui à la traduction	250 000
7	Fonds de petites subventions aux fins de la protection et de l'utilisation rationnelle des zones humides	1 000 000
8	Appui aux Réseaux d'initiatives régionales et aux Centres régionaux (activités prioritaires)	150 000
9	Programme de CESP de la Convention (2016-2021), hormis la Journée mondiale des zones humides	300 000
10	Système en ligne pour les Rapports nationaux et élaboration d'indicateurs	175 000
	TOTAL	4 200 000

Annexe 4

Personnel du Secrétariat approuvé (budget administratif) pour la période 2016-2018

Équipe	2015	2016	2017	2018
ASMT	S, M2, P1	S, M2, P1	S, M2, P1	S, M2, P1
BPART	M1	M1	M1	M1
CREGS	M1 (4), P1, stagiaires (4)	M1 (4), P1, stagiaires (4)	M1 (4), P1, stagiaires (4)	M1 (4), P1, stagiaires (4)
ESTRP	P1	P1	P1	P1
FCOMM	M1, P2, P1	M1, P2, P1	M1, P2, P1	M1, P2, P1
GADMI	P2, P1, A3 (3)	P2, P1, A3 (3)	P2, P1, A3 (3)	P2, P1, A3 (3)

*Nombre et postes des membres du personnel en 2015 (selon le groupe de fonction des Ressources humaines de l'UICN) donné à titre de référence

****Team** fait référence aux catégories de dépenses énumérées dans l'annexe 1 : Cadres supérieurs du Secrétariat (ASMG); Coordonnateur des partenariats (BPART); Appui et avis régionaux (CREGS); Services scientifiques et techniques (ESTRP); Communication (FCOMM); Administration/SISR/web (GADMI)